

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
TARN et GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice 13
- présents 08
- votants 10
- absents 05
- exclus 0

Date de convocation :
03/10/2023

Date d'affichage :
10/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA
COMMUNE DE VILLEMADA**

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Francis LABRUYERE, Maire

Étaient présents : MM. AYME AVIAT BEAUJOUAN BROUSSE-BOURNET DEMEURS MASURIER MOULIS PEYRETOUT SZOPA VIDAL

Absentes non excusées : Mmes LACOMBE, LASGUES

M. DEMEURS a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 09 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

10/10	DP 23T0017 Photovoltaïques PRESTIGE CLIMA DEJEAN JL
26/10	PC 23T0006 Agrandissement 42m2 BONNET Frédéric
27/10	DP 23T0018 Abris voiture 20m2 REGHENAZ Christine
31/10	CUB 23T0007 champ photovoltaïques REFUS ASSIE Maryse
27/10	PC 23T0005 Décision tacite lot Jardin Péraudy
27/10	PC 23T0004
27/10	PC 23T0003
27/10	PC 23T0002
08/11	DEVIS spectacles écoles. 400 euros

DELIBERATIONS

**39/2023 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AU GMCA
(clôture ateliers municipaux)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'achat d'une clôture pour les ateliers municipaux

Le montant de cet achat est estimé à 2 202.35 € HT.

En vue du financement de cet achat, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du fonds de concours du GMCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet dont le montant total est estimé à 2 202.35 € HT.

- ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

* GMCA (45%)	991.05 €
* Autofinancement 55%)	1 211.30 €
TOTAL	2 202.35 € HT

Sollicite une aide financière auprès du GMCA (fonds de concours) en vue du financement de ce projet.

40/2023 AIDE SOCIALE AUX EMPLOYES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide pour l'année 2023 de gérer les prestations d'action sociale obligatoire à l'ensemble de ses agents par ses propres moyens selon les modalités suivantes :

Attribution d'une carte cadeau pour un montant de :

- 50 € par Agent communal titulaire,
- 200 € par agent non titulaire au prorata de l'ancienneté d'un an.

41/2023 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNE DE VILLEMADÉ AU BENEFICE DU GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AVENANT N°11

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De passer un avenant n°11 à la convention de mise à disposition des services de la commune de Villemadé au bénéfice du Grand Montauban ayant pour objet de proroger la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2023 pour un montant de 31 594 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

42/2023 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021 GMCA

Le rapport d'activité 2022, le compte administratif 2022 et ses annexes du Grand Montauban Communauté d'Agglomération a été adressé à toutes les communes membres du GMCA, et présenté au Conseil Municipal.

Le conseil municipal :

PREND acte de la communication qui lui a été faite.

SOUSCRIPTION AU CONTRAT PREVOYANCE

Retiré de l'ordre du jour.

Sera soumis au prochain conseil municipal.

DM 4 VIREMENTS DE CREDITS

D 611 : prestations de services – 3 000.00 €

R 6411 : personnel titulaire : + 2 700.00 €

R 6413 : personnel non titulaire : + 300.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe et demande un accord de principe au membre du conseil municipal pour le versement d'une prime « pouvoir d'achat » à chaque employé municipal. Un avis favorable est donné à l'unanimité.
- Monsieur le Maire informe de la demande de l'orchestre symphonique OLYMPE pour une représentation sur la commune. Monsieur Brousse est chargé de contacter la Présidente pour une rencontre afin d'avoir quelques renseignements complémentaires (RDV lundi 04/12 à 10h en mairie)
- Monsieur DEMEURS informe que les travaux d'assainissement chemin de Lestang seront terminés fin de semaine 49.
- Monsieur DEMEURS informe que les travaux chemin de la Vaysse débiteront début janvier pour 3 mois.
- Monsieur BROUSSE informe que les sapins de Noël seront livrés le 5 décembre.
- Un point sur la situation du café « Le Villemadais » a été évoquée et a fait l'objet de quelques échanges.

Séance levée à 20h15

Le Secrétaire

Le Maire



D. DEMEURS

P/O Mme Yovlis

F. LABRUYERE